

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 43 (1972)

Heft: 7

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

3300 apprentis recalés. — Sur les 40 819 apprentis des deux sexes qui se sont présentés en 1971 aux examens de fin d'apprentissage, 3306, soit 8,1 %, n'ont pas été reçus (contre 7,7 % l'année précédente). La proportion des échecs a été de 8,6 % pour les apprentis et de 7,1 % pour les apprenties. Dans son dernier rapport annuel, l'Union centrale des associations patronales suisses remarque à ce sujet que « même si une partie des échecs peut être compensée l'année suivante par un deuxième examen réussi, ce qui permet finalement à l'intéressé d'obtenir son diplôme, le taux des échecs est certainement trop élevé et mérite réflexion. Il conviendrait d'y parer en renforçant la sélection des apprentis et en améliorant la formation dans les entreprises et à l'école ; dans l'intérêt des apprentis et des entreprises qui les forment, le taux des échecs devrait être réduit. »

Travailleurs mensualisés de plus en plus nombreux. — Dans l'industrie suisse des machines et métaux, environ 70 % du personnel d'exploitation sont actuellement payés au mois. En 1971, l'application de ce système s'est accélérée. Dans près de 60 % des entreprises, plus de la moitié du personnel est mensualisé. Plus de 50 % d'entre elles ont introduit l'égalité matérielle totale entre les travailleurs mensualisés et les employés au sens traditionnel du terme. D'une manière générale, l'introduction de ce système a été accueillie de manière favorable par le personnel. Seules quelques rares voix se sont élevées contre l'allongement des délais de résiliation que cela implique. De l'avis des entreprises concernées, la mensualisation a fait ses preuves.

Fort accroissement de la productivité dans l'industrie genevoise des métaux et des machines. — En 1961, les entreprises membres de l'Union des industriels en métallurgie du canton de Genève occupaient 12 300 personnes ; en 1971, ce chiffre avait été porté à 13 700, soit une augmentation de 12 % seulement sur une période de dix ans. Il y a donc progression très lente des effectifs, tendant à la stabilisation. C'est la preuve que l'industrie genevoise a, elle aussi, compris que sa tâche était de produire plus en utilisant moins de main-d'œuvre. En effet, pendant la même période, le chiffre d'affaires global a progressé de 300 millions à 800 millions, soit de 166 %.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83
Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 29 79
Administration du bulletin : place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25 - 20 86
Bulletin : 25 - 102 13
Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro : Fr. 1.50